



Coffret électrique dissimulé
derrière des volets de bois.

Intégrer des appareils dans une façade

Aussi faibles soient-ils, tous travaux peuvent altérer ou mettre en valeur un bâtiment. Les coffrets de branchement d'électricité, de gaz, les sorties d'aération, les climatiseurs, les interphones, les boîtes aux lettres et autres appareils indispensables au quotidien, peuvent, par leur taille, leur couleur ou leur emplacement être disgracieux. De plus, des contraintes techniques réduisent les choix, notamment de positionnement.

Il est pourtant possible de maintenir une qualité d'aspect du bâtiment à condition d'envisager, dès la conception du projet, l'intégration et le soin porté à la mise en œuvre de ces équipements.

Intégrer

Les coffrets de branchement électrique, de coupure et de détente sont interdits en façade sauf en cas d'impossibilité où ils seront suffisamment encastrés pour être cachés par un portillon en bois ou en métal peint. Les compteurs (gaz, électricité) seront regroupés dans les locaux ou armoires techniques accessibles par le service gestionnaire. Les boîtes aux lettres des immeubles collectifs doivent être disposés à l'intérieur des bâtiments, dans les parties communes. Pour les maisons, des solutions qui s'accordent avec l'architecture du bâtiment seront recherchées.

Les paraboles en saillie sur les toits et balcons ou posées sur des mâts dans les espaces libres sont interdites. Toutefois, il est possible de profiter de nombreuses chaînes télévisées par le réseau câblé présent sur tout le centre-ville.

Climatiseurs, ventouses de chaudière, grilles de ventilation peuvent être placés de manière à ne pas défigurer les façades. De manière générale, ces éléments peuvent trouver leur place et chaque cas particulier doit faire l'objet d'une réflexion.

Interphone intégré à la menuiserie > de la porte.

